

### République Française

Accusé de réception en préfecture 095-219506045-20250127-03-2025-DE Date de télétransmission : 29/01/2025 Date de réception préfecture : 29/01/2025

# Département du Val d'Oise COMMUNE DE SURVILLIERS

**DELIBÉRATION N°03-2025** 

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier (27/01/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.** 

Etaient Présents : (21) Adeline ROLDAO-MARTINS
François VARLET
Eric GUEDON
Laurent CARLIER
Sylvie DUPOUY
Nadine RACAULT
Nelly GICQUEL

Maryse GUILBERT Nélie LECKI Ahmed LAFRIZI Eric SZWEC Amadou SENE Anthony ARCIERO Christine SEDE Didier WROBLEWSKI Fabrice LIEGAUX Michel RAES Virginie SARTEUR Annie PANNIER Laëtitia ALAPHILIPPE Djiey Di KAMARA

Mme PANNIER

Sandrine FILLASTRE Marina CAMAGNA Jean-Jacques BIZERAY Géraldine PEUCHET Josette DAMBREVILLE Daniel BENAGOU

Absents représentés :

M. GUEDON donne pouvoir à Mme DAMBREVILLE ; Mme SEDE à M. ARCIERO ; Mme DUPOUY à Mme PEUCHET

Absents non représentés : M. SENE Mme RACAULT

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia ALAPHILIPPE

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

#### **Convention avec le PRIF (prévention retraite lle-de-France)**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 ;

VU la convention de partenariat entre la Mairie de Survilliers et le PRIF;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la commune de Survilliers en faveur de la prévention et du bien-être des retraités sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de développer, avec l'accompagnement du PRIF, des actions de prévention dans des thématiques liées à l'avancée en âge (santé, mémoire, activité physique, habitat, lien social, inclusion numérique) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame le Maire, Adeline ROLDAO-MARTINS, à signer la convention de partenariat avec le PRIF, groupement de coopération sociale et médico-sociale, représenté par son administratrice Elsa PARLANGE. Cette convention a pour objet la mise en place du Parcours Prévention, comprenant des ateliers thématiques et conférences à destination des retraités franciliens.

#### **ARTICLE 2 : PRÉCISION DE L'OBJET**

La convention permettra notamment de :

- Mobiliser et sensibiliser les retraités de Survilliers et des environs ;
- Mettre en œuvre des ateliers comme "Vitalité" et "Équilibre en Mouvement", animés par des opérateurs qualifiés et financés par le PRIF ;
- Favoriser l'autonomie des retraités en leur proposant des actions adaptées à leurs besoins spécifiques.

Accusé de réception en préfecture 095-219506045-20250127-03-2025-DE Date de télétransmission : 29/01/2025 Date de réception préfecture : 29/01/2025

## ARTICLE 3 : DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE DE SUIVI

Le suivi opérationnel et la coordination des actions prévues par la convention sont délégués au Centre-Communal d'Action Sociale (CCAS) de Survilliers, sous l'autorité de la commune, pendant toute la durée de la convention.

#### **ARTICLE 4: AUTRES DISPOSITIONS**

Les actions prévues par la convention seront réalisées sans coût pour les bénéficiaires, conformément aux engagements du PRIF.

A. RODAO MAR

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS